

	Principales thématiques abordées	Déclaration du participant	Projets envisagés	Propositions de modifications du PO	Réponse apportée par l'AG
	Nom ou statut du participant à la consultation				
Consultation ESE	Ville de Saint-Louis	La ville de Saint-Louis se déclare en totale adéquation avec les 5 enjeux prioritaires définis et émet un avis favorable concernant l'ESE.	Mesure B1 : - Reconstruction - rénovation passive de l'Espace Loisirs - Travaux de rénovation énergétique et d'accessibilité PMR de l'école élémentaire Widemann - Rénovation thermique du Gymnase municipal  Mesure C2 : -Rénovation et modernisation du Théâtre/Cinéma LA COUPOLE.		L'AG prend acte de l'avis favorable et des projets envisagés.
Consultation ESE	Initiative Grand Est "Réseau associatif oeuvrant pour la création, la reprise et le développement d'entreprise" : appui financier, accompagnement humain..			Initiative Grand Est propose plusieurs modifications du PO, plus précisément de l'OS 1.3 : - ajouter la notion de croissance dans l'intitulé de l'action "la création et la reprise d'entreprises" (p.40) ; ajouter un tiret mentionnant le primo-développement des entreprises - Préciser la complémentarité des instruments financiers et des subventions aux structures d'accompagnement : en intégrant dans le paragraphe « Résultats escomptés et logique d'intervention » (p. 39) la précision suivante : « Dans le cadre de l'objectif 1.3, le FEDER soutiendra la croissance et la compétitivité des entreprises par le biais de subventions et d'instruments financiers ». En d'autres termes, ils sont à la recherche d'une forme de reconnaissance (voire d'éligibilité au financement) de l'aide qu'Initiative Grand Est (et autres acteurs équivalents) apporte aux entreprises.	Les actions relatives à l'accompagnement de la croissance/du développement des entreprises sont bien couvertes par les items suivants : - Les actions collectives et l'accompagnement (recours à des compétences externes) à la structuration, l'animation et/ou la promotion d'une filière économique ; - Les actions collectives et les mesures d'accompagnement (recours à des compétences externes) visant à accroître la compétitivité des entreprises participantes (tout type d'entreprises et toutes filières). - L'accompagnement des porteurs de projets par des outils, dispositifs, moyens d'informations spécifiques.  Concernant l'abondement d'instruments financiers, le financement de l'accompagnement des entreprises au montage même de leur projet (frais de gestion) est effectivement prévu dans le cadre de l'abondement d'un instrument financier par le FEDER.  En outre, nous rappelons que le financement des projets se fera au regard des priorités définies par la Région en matière d'accompagnement des entreprises et d'instruments financiers et que le FEDER n'a pas vocation à financer les activités récurrentes relevant du fonctionnement des structures d'accompagnement.
Membre Comité de Suivi	Chambre des Métiers d'Alsace	Aucune remarque particulière sur le rapport environnementale.		La Chambre des Métiers d'Alsace proposent plusieurs modifications sur différents OS du PO : - A3 (p.40) : Renforcer la croissance et la compétitivité des PME : Concernant la reprise d'entreprises : ajouter une mention des "savoir-faire" ; rajouter "conseil" et "suivi post-crédation pour assurer la pérennité des entreprises" respectivement comme suit : "L'accompagnement des porteurs de projets par des <b>conseils</b> , outils, dispositifs, moyens d'informations spécifiques" et ajouter la mention à la suite " <b>Le suivi post création pour assurer la pérennité de l'entreprise</b> ". - B4 - OS 2.6 : concernant les principaux groupes cibles (p.57) : rajouter les chambres consulaires, pour les actions d'animation, de promotion.. mentionnés à la p.56. - C3 - OS 4.1 : p. 73, 5ème § : ajouter une mention des "métiers en tension de toute nature" ; p. 75 concernant les principaux porteurs de projet : rajouter les chambres consulaires et les centres de formations d'apprentis. - C5 : p.83 : concernant les principaux porteurs de projet --> rajouter "et pour tous les niveaux des Titres, CQP" ; et à nouveau "chambres consulaires et centres de formations d'apprentis.." - C6 : p.86 concernant la ligne de partage Etat/Région : "La CMA bénéficie depuis des années d'un financement du FSE géré par la Région (Alsace puis Grand Est) dans le cadre des programmations FSE Alsace successives pour les formations ADEA et Brevet de maîtrise. Ces formations qui se poursuivent sur plusieurs années, sont suivies notamment par des actifs occupés. Il serait souhaitable que les demandes futures continuent à relever du PO FEDER FSE+ IEJ Région." même page : Rajouter parmi les actions les "Actions de formation des créateurs/repreneurs et des chefs d'entreprise" ; ajouter dans publics cibles (p.87) toute personne pour laquelle son niveau de qualification contraint son " <b>maintien</b> " sur le marché du travail ; et enfin ajouter "chambres consulaires" dans la liste des principaux porteurs de projet.	A3 : Concernant la mention du "savoir-faire" : cette partie du dispositif ne concerne pas de potentielles actions collectives (également prévues dans un autre encart du même dispositif) mais uniquement des projets individuels. La transmission des savoir-faire est entendue sous le terme générique « transmission ».  A3 : Concernant l'ajout de "conseils" et "le suivi post-crédation pour assurer la pérennité des entreprises" : l'ajout de « conseils » comme proposé a été fait. Le suivi post-crédation sera couvert sans ajout d'une typologie précise, notamment sous la typologie « L'accompagnement des porteurs de projets par des conseils, outils, dispositifs, moyens d'informations spécifiques ».  B4 : Concernant la mention des "chambres consulaires" : les chambres consulaires ont été ajoutées.  C3 : Concernant la mention des "métiers en tension, de toute nature" et l'ajout des "chambres consulaires et [des] centres de formations d'apprentis" en tant que principaux porteurs de projet : les ajouts ont été faits.  C5 : Concernant l'ajout "et pour tous les niveaux de Titres, CQP,.. " et l'ajout des "chambres consulaires et [des] centres de formations d'apprentis" en tant que principaux porteurs de projet : les ajouts ont été faits.  C6 : Concernant l'ajout des "Actions de formation des créateurs/repreneurs et des chefs d'entreprise" en tant que types d'actions : l'accompagnement des créateurs/repreneurs est totalement couvert par le dispositif A3 au titre du FEDER.

